

L'air comprimé coûte cher – Passez maintenant à AktuatorWatt

L'air comprimé représente environ 2% de la consommation totale d'électricité en Suisse. Dans l'industrie, plus de deux millions d'actionneurs pneumatiques sont en service. Les alternatives électriques constituent LE levier pour gagner en durabilité et en rentabilité!



Scannez le code QR pour
en savoir plus

Avantages de l'électromécanique

- ◆ Jusqu'à 90 % de consommation électrique en moins
- ◆ Coûts d'exploitation et de maintenance réduits
- ◆ Plus de précision, de dynamique et de flexibilité
- ◆ Subventions attractives avec AktuatorWatt



Programme de soutien AktuatorWatt



Le programme d'**EBP** – soutenu par ProKilowatt de l'**Office fédéral de l'énergie** – encourage le passage du pneumatique à l'électrique. En tant que partenaire accrédité d'EBP, Parkem s'occupe de tout: **calcul du projet → demande → approbation → versement.**

- ◆ **Validité:** Pour toutes les applications exploitées en Suisse
- ◆ **Étendue:** Du remplacement ponctuel à la modernisation complète de l'installation
- ◆ **Prime:** Jusqu'à **CHF 90'000.- ou 30% du montant de l'investissement** par projet

Cinq étapes simples pour obtenir votre subvention

1 Contacter

- ◆ Contacter Parkem dès qu'un remplacement d'actionneurs pneumatiques est prévu

2 Définir

- ◆ Discussion technique commune de l'application
- ◆ Parkem sélectionne la solution électrique adaptée

3 Calculer

- ◆ Nous vous soumettons une offre avec déduction directe de la subvention*
- ◆ Avec plans CAO et calculs de durée de vie
- ◆ *Le montant de la subvention est calculé en fonction des économies d'énergie annuelle.
Les économies annuelles sur les coûts énergétiques ainsi que le montant de la subvention sont immédiatement visibles.

4 Demander

- ◆ Dès que la solution définitive est arrêtée, Parkem se charge des démarches administratives
- ◆ Dépôt de la demande et obtention de l'autorisation auprès d'EBP en quelques jours

5 Profiter

- ◆ Déduction directe de la subvention sur la facture Parkem
- ◆ Alternative: versement direct par EBP après paiement de la facture



**Contactez-nous et
bénéficiez de subventions!**

